



**BRESSE  
NORD**  
INTERCOM

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Du 25 avril 2024**

**19 h 00 A la salle des fêtes de BEAUVERNOIS**

### Projet de compte rendu

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre à 19 heures, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à BEAUVERNOIS

**Nombre de Membres :**

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Pouvoirs : 4
- Qui ont pris part à la délibération : 26

*Étaient présents :* Régis GIRARDEAU, Jean-Luc BERLAND, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Marie-Françoise GAROT, Rémy GAY, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE, Jean-Joël JOLY, Dominique HUGONNOT, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET, Joël MARTIN, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Dominique ROY, Catherine SAGNARD, Alix TROSSAT

**Date de**

**Convocation : 16 avril 2024**

**Date d'affichage : 16 avril 2024**

*Excusés ayant donné procurations :* Nathalie GRAS pouvoir à Jean-Marc GUIGUE, Pierre CARLOT pouvoir à Claudette JAILLET, Julien GAUTHEY pouvoir à Jean-Luc BERLAND, Véronique RAGONDET pouvoir à Aline GRUET

*Étaient absents :* Julien GANDREY

*Secrétaire :* Alix TROSSAT

Invité : Joel PROST

### QUESTION N° 1 Adoption du compte rendu

Le projet de compte rendu est joint en annexe 1.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- approuver le compte rendu

### QUESTION N° 2 Délégations au Président

**Gymnase – Achèvement des aménagements complémentaires du hall d'entrée**

- Clim 2'R (71 270 Charette Varennes) : mise en place d'un évier, raccordements et installation d'un réfrigérateur pour 708.33 euros

**Atelier St Bonnet – réparations suite à la tentative de vol**

- Tremplin : travaux de reprise des habillages après la pose des menuiseries extérieures pour 472 euros

## Baignade

- DATACOD – location d'un Terminal de paiement pour la facturation par carte bancaire : 210 euros

## Marché de fourniture de repas aux cantines, crèche et centre de loisirs : activation de la dernière année optionnelle du marché

### QUESTION N° 3 Contribution 2024 à l'école privée Lorieux

Une convention de participation financière a été signée en juin 2017 et prévoit que la Communauté de communes assure la prise en charge du fonctionnement de l'école privée Lorieux par référence au cout moyen d'un élève des écoles publiques \* le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire communautaire (avant cette convention, la Commune de Pierre de Bresse assurait le financement pour les seuls élèves de la commune et l'extension a été actée dans le cadre de la compétence scolaire de l'intercommunalité). La convention est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction. Le Conseil communautaire dispose de la faculté de dénoncer celle-ci.

Au titre du fonctionnement des écoles publiques relevant de la compétence communautaire, le CA 2023 fait apparaître des couts par enfant primaire de 548.19 (462,83 € l'an dernier) et enfant maternelle de 1 328.08 (1 183,35 € l'an dernier).

Sollicitée par la Communauté de communes, l'école privée a fourni une liste décomptant 63 élèves sur le territoire intercommunal (43 primaires et 20 maternelles) soit une stabilité des effectifs par rapport à 2023.

Le cout par élève issu du CA 2023 est stable pour les maternelles (1 343.34 contre 1 328.08 l'an dernier mais 1 183.35 en 2021) et en baisse pour les primaires (391.05 contre 548.19 l'an dernier et 462.83 en 2021) si l'on intègre en recettes le fonds de soutien de l'Etat aux dépenses d'énergie (lequel a été ventilé au prorata des charges d'énergie par site – compte 74718). A défaut d'imputation de cette recette, la contribution serait portée à 52 157.78 euros.

*R. Gay souligne que cette contribution de la Communauté de communes à l'école privée est méconnue.*

*J.M. Guigue s'interroge sur la part du financement intercommunal sur le budget de la CC (éléments non communiqués à ce jour par l'Ecole).*

#### **A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Définir les couts à prendre en compte pour le calcul de la contribution à l'école privée Lorieux comme suit :**
  - o **Coût/enfant école primaire 391.05 (462,83 € l'an dernier)**
  - o **Coût/enfant école maternelle 1 343.34 (1 183,35 € l'an dernier)**
- **Prendre en charge le fonctionnement sur la base du décompte définitif soit un total de 43 682 euros**

### QUESTION N° 4 Ressources humaines Modification du tableau des emplois

Plusieurs agents de la Communauté de communes ont réussi des concours ces derniers mois et il sera proposé de créer les postes correspondants au 1<sup>er</sup> juin 2024 :

- Création d'un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2<sup>ème</sup> classe en filière Médico-Sociale à 24.75h, et suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en filière Technique à 24.75h.

Ludivine NOEL STIER, Adjoint Technique sur plusieurs services à Pierre de Bresse, a réussi le concours interne d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, et a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade en février 2024. Elle resterait donc classée dans l'échelle C2, conserverait les mêmes échelons, indices et ancienneté, mais changerait de filière.

- Création d'un poste de Rédacteur à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Adeline GAUTHEY, Responsable RH et communication, a réussi le concours de Rédacteur, et a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade en février 2024. Elle passerait donc de l'échelle C2 échelon 6, à l'échelle B1 échelon 5 en conservant son ancienneté acquise.

- Création d'un poste de Rédacteur à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Blandine CANET, Responsable de Gestion Comptable, a réussi le concours de Rédacteur, et a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade en février 2024. Elle passerait donc de l'échelle C1 échelon 6, à l'échelle B1 échelon 8 sans conservation d'ancienneté.

- Création d'un poste d'Animateur à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Céline CORNOT, Responsable des services extra et périscolaires, a réussi le concours d'Animateur, et a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade en février 2024. Elle passerait donc de l'échelle C1 échelon 7, à l'échelle B1 échelon 8 avec conservation de 3/2 de son ancienneté.

### **JL Canet quitte la salle et ne prend pas part au vote**

*Le Président se réjouit de ces réussites aux concours.*

### **A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver les modifications au tableau des emplois**
- **Dire que les crédits prévus sont inscrits au budget primitif 2024**

### **QUESTION N° 5 Baignade naturelle POSS**

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours regroupe pour un même établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques de baignade et de natation et de planification des secours.

Il a pour objectifs :

- De prévenir les accidents par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement
- De préciser les procédures d'alarme et d'alerte des services de secours extérieurs
- De préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident

### **A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le POSS de la baignade naturelle**

### **QUESTION N° 6 Extension de la crèche Marchés de travaux**

Dans le cadre de la consultation pour l'extension de la crèche à Pierre de Bresse, le marché est constitué de 10 lots :

- Lot 1 : Terrassement
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente - couverture
- Lot 4 : Etanchéité
- Lot 5 : Menuiseries extérieures
- Lot 6 : Plâtrerie - Peinture
- Lot 7 : Menuiseries intérieures
- Lot 8 : Revêtements de sols

### Critères d'attribution – Pondération

<b>Prix des prestations / 50</b>
- l'offre de base la moins élevée obtiendra la note maximale ; - les autres offres obtiendront une note égale à note maximale X $(1 - (M - Mbmin) / Mbmin)$ où : - Mbmin est le montant de l'offre de base la moins élevée - M est le montant de l'offre considérée
<b>Valeur technique / 50</b>
Mode opératoire / 30 : moyens affectés au chantier ( <i>matériaux, matériel, personnel</i> ), description des principaux modes opératoires,  Environnement / 10 : détail de la politique environnementale qui sera affectée au chantier ( <i>vis-à-vis des fournitures, des méthodes d'exécution et de la gestion des déchets</i> )  Planning - délais / 10 : cohérence et niveau de détail du calendrier prévisionnel

25 offres ont été remises et la CAO s'est réunie le 23 avril.

*Le Président présente les conclusions de la CAO et indique que le montant intègre des options (reprise de peinture et de sols, création de rangements dans les locaux actuels qui ont bientôt 20 ans). Il se satisfait de la présence d'entreprises locales.*

*C. Viard rappelle que les financements CAF garantissent un taux de subvention final de 80 %.*

*C. Jaillet s'interroge sur le planning. Une livraison début 2025 est projetée.*

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Retenir les offres économiquement les plus avantageuses, sur la base de l'avis de la CAO**

**Lot 1 : Terrassement : BOIVIN TP - 71270 Pierre de Bresse – 23 203.60 euros HT**

**Lot 2 : Gros œuvre : AM ALVES - 71670 Le Breuil – 74 095 euros HT**

**Lot 3 : Charpente – couverture : THEVENIN BRUSSON Charpente construction bois – 71310 La Chapelle Saint Sauveur – 13 703.11 euros HT**

**Lot 4 : Etanchéité : RDV Etanchéité – 71 118 Saint Martin Belle Roche – 11 610.60 euros HT**

**Lot 5 : Menuiseries extérieures : FRAGASSI Menuiserie – 71 620 Saint Martin en Bresse – 11 858.85 euros HT**

**Lot 6 : Plâtrerie – Peinture : ISOLATION PLAQUISTE PEINTRE - 71270 Pierre de Bresse – 52 994 euros HT**

**Lot 7 : Menuiseries extérieures : AB MENUISERIE AGENCEMENT – 39 140 Bletterans – 10 374.02 euros HT**

**Lot 8 : Revêtements de sols : SARL TACHIN – 21 110 Genlis – 8 628.30 euros HT**

**Lot 9 : Electricité : CANNARD – 71 500 Louhans - 15 671.33 euros HT**

**Lot 10 : Chauffage – ventilation – plomberie sanitaire : EURL COLAS Olivier – 71 470 Montpont en Bresse – 16 893 euros HT**

- **Autoriser le Président à signer les actes d'engagement et tout document nécessaire à la mise en œuvre des marchés de travaux**

**QUESTION N° 7**  
**Gymnase**  
**Sponsoring**

Afin de contribuer au financement du gymnase et de proposer aux entreprises de la visibilité commerciale, l'idée de panneaux de sponsoring au sein du gymnase avait été approuvée par la Commission « Culture, sport et services à la personne ». Après avoir comparé avec les dispositifs existants dans d'autres équipements, il apparaît qu'un coût de 400 euros la 1<sup>ère</sup> année, comprenant la fourniture et la pose du panneau, et de 200 euros les années suivantes est réaliste et cohérent.

Les panneaux seraient achetés chez un seul fournisseur (*devis de l'entreprise PIXEL pour un panneau de 200\*60 en dibond : 180 euros TTC*) et le nombre serait limité à une quinzaine, afin de ne pas dénaturer l'équipement.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver la conclusion de contrats de sponsoring pour le gymnase intercommunal**
- **Autoriser le Président à signer tout document entrant dans le cadre de la présente délibération**

**QUESTION N° 8**  
**Ecole maternelle de Pierre de Bresse**  
**Notre école, faisons là ensemble**

Lors de sa séance du 05 septembre 2023, le Bureau avait approuvé un projet « NEFLE » pour l'école maternelle de Pierre de Bresse, à hauteur d'environ 25 000 euros. L'école souhaiterait porter un 2<sup>nd</sup> projet, à hauteur d'environ 17 000 euros.

Ce dispositif d'innovation pédagogique implique la signature d'une convention entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique. S'agissant en majorité de dépenses de fonctionnement, un portage par la Communauté de communes est cohérent avec ses compétences, étant précisé que ce dispositif ne génère pas de besoins de financements pour la Communauté de communes.

*JL Canet félicite les équipes des écoles qui ont bénéficié de ce dispositif et regrette qu'aucune école du RPI « Bellevestre – Torpes – Mouthier en Bresse – Beauvernois » ne se soit inscrite dans cette démarche, qui permet de bénéficier de financements.*

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver l'engagement dans un 2<sup>nd</sup> dispositif « NEFLE » pour l'école maternelle de Pierre de Bresse**
- **Autoriser le Président à signer tout document entrant dans le cadre de la présente délibération**

**QUESTION N° 9**  
**ZAER**  
**Cartographie**

En complément du débat sur les ZAER réalisé lors du dernier Conseil communautaire, et suite à la réunion du Comité départemental de développement des énergies renouvelables le 11 avril, le Conseil communautaire doit désormais être consulté sur le projet de cartographie des zones d'accélération.

*Le Conseil déplore que les documents fournis par la Préfecture ne soient pas à jour, que le dispositif soit inutilement complexe et que les délais laissés aux communes et à la CC soient très réduits*

**A la majorité (une abstention – R. Gay), le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le projet de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sous réserve de sa mise à jour sur la base des délibérations des Conseils municipaux**
- **Regretter la complexité du dispositif et les délais restreints laissés aux conseils municipaux, au Conseil communautaire et aux services administratifs**

Fait à Pierre de Bresse  
Le 15 avril 2024  
Le Président